

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 8 Juillet 1867.)

Par note du 3 courant, la Légation d'Espagne près la Confédération suisse a annoncé au Conseil fédéral que S. M. la Reine d'Espagne a supprimé ce poste diplomatique.

(Du 10 Juillet 1867.)

A la demande du Gouvernement de St. Gall, d. d. 1. courant, le Conseil fédéral a décidé de proposer à l'Assemblée fédérale de prolonger d'une année, soit jusqu'au 18 Juillet 1868, le délai fixé au 18 Juillet courant pour le commencement des terrassements au chemin de fer d'*Ebnat* à *Wyl* (ligne du Toggenbourg), et la justification des moyens de continuer l'entreprise.

Le Conseil fédéral a été informé de la part des Conseils législatifs que sous date du 6 courant, ils ont décidé relativement aux droits d'entrée sur les fers, que *l'acier*, sous les diverses formes où il se présente, est assimilé au *fer* pour sa classification dans le tarif des péages, ordonnance qui entrera en vigueur au 1. *Août* prochain.

Le Conseil fédéral a nommé :

Copiste à la chancellerie militaire fédérale : M. Adolphe *Gurtner*,
de Seftigen (Berne), actuellement
aide-contrôleur à la Direction fédérale
des télégraphes ;
Télégraphiste à Schupfheim (Lucerne) : M. Joseph *Unternährer*,
buraliste postal au dit lieu.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1867
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.07.1867
Date	
Data	
Seite	388-388
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 575

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.